

SAISON 2023/ 2024

ESSA dojo A

INFORMATIONS

Age	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Babydos 2020		10 h - 10 h 45			
Babydos 2018/2019 (1 cours par semaine)		11 h - 12h			10h20 - 11h10
Préjudos 2016 / 2017		14h-15h15	17h30-18h30		11h15 -12h15
poussin 1 né en 2015 poussin 2 né en 2014 (2 cours par semaine)	Poussin 2 17h30-19h	Poussin 1 et 2 15h15-16h45	Poussin 1 et 2 17h30-18h30	Poussin 2 17h30-19h	Poussin 1et 2 11h15-12h15

A partir de 2013 une licence commune JAG DOJO C (Saint-Avé salle David Vaillant) JAG (Judo Argoët Golfe) Entente des clubs de Séné, Elven, UCK Vannes, Saint-Avé. 2 cours minimum, 3 cours conseillés par semaine				
Benjamins 2012/2013	Mardi 17h30-19h	Mercredi 15h15-16h45	Vendredi 17h30-19h00	Samedi 14h30-16h00 JAG 1x par mois
Minimes 2011/ 2010	Mardi 17h30-19h	Mercredi 15h15-16h45	Vendredi 17h30-19h00	
Ouvert Minimes 2010 Cadets 2009-08-07 Juniors 2006-05-04 Séniors 2003 et avant vétéran 1994 et avant	Mardi 19h15-21h 1er cours	Jeudi 18H45-20H 2ème cours	Vendredi 19h15-21h cours JAG	Entraînement en commun dans les dojos du JAG

Jujitsu Adultes	Jeudi 20H - 22H + Mardi 19h15 -21h pratique technique judo
A partir de 14 ans	Jeudi 20H -21H15 + Mardi 19h15 -21h pratique technique judo
Taïso prépa -physique adulte sport santé	Mercredi 20h30-22h00 + Samedi 9h15 - 10h15

➤ *Seule la personne ayant un dossier complet (cotisation + licence) pourra monter sur le tapis pour pratiquer.*

- Pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf JAG) mais des stages club seront programmés.
 - Certificat médical d'aptitude au judo en compétition, saison sportive 2023/2024 obligatoire.
 - Certificat médical valable 3 ans si document original fourni.
 - Si vous possédez le passeport sportif fédéral Faire signer le certificat médical par le médecin sur le passeport. Demander le au club à partir de pré-judo, il coût 8€ et il est valable 8 ans.
 - Pour les aides fournir les documents originaux (pas de photocopies)
* type d'aide CE ;CAF ;PASS'SPORT
 - Aucune réduction ne sera accordée sans les documents.
 - Paiements : chèques, espèces.
 - Totalité du paiement le jour de l'inscription, (soit en espèce ou en chèque)
Fractionnable en trois chèques le premier paiement en septembre.
Des kimonos neufs ou d'occasions pourront être proposés à la vente les jours d'inscription.
Chèque à l'ordre de l'ESSA JUDO
- Reprise des cours le 12 septembre 2023**
- TARIF ANNUEL 2023 / 2024**
- BABYDO 2018 -2019 -2020 - 121€
 - POUSSINS - PREJUDO - 141€
 - JUDO à partir de benjamins -171€
 - JUJITSU -171€
 - TAÏSO-SANTE - 151€
 - ÉTUDIANTS (fournir carte) 81 €

Règlement intérieur

À tous : seule une personne ayant un dossier complet (cotisation réglée + licence FFJDA), sera acceptée sur les tatamis.

- Interdictions : ne pas fumer dans les salles. Ne Pas prendre de photo , de vidéo lors des cours
- Le club n'est pas responsable du vol ou de la perte de vos objets.
- Acceptation et respect des mises en place spécifiques au club

Parents

- Vous devez vous assurer de la présence du professeur, en aucun cas le centre sportif n'assurera l'accueil ou la surveillance de vos enfants.
- Ne pas rentrer dans le dojo pendant le cours pour ne pas gêner le travail du professeur.

Judokas

- Prévoir une gourde d'eau pour les cours , seule l'eau est tolérée dans le dojo.
- Les chaussures sont interdites sur le tapis, le judo se pratique pieds nus, les ongles bien coupés, un judogi (kimono) propre.
- Le trajet du vestiaire au tapis se fera en claquettes..


Tournois

- Le suivi des inters-clubs est assuré par les parents ainsi que le déplacement, toutefois les enseignants du club peuvent se trouver présents, s'ils ne sont pas de suivi de compétitions.

Grades

- Le passage de grade et la remise de la ceinture se dérouleront lors d'une journée en fin d'année uniquement sauf raison exceptionnelle prise par le club de modifier la date.

Compétitions

-  Le suivi des compétitions est assuré par les enseignants et accompagnateurs
Le transport des compétiteurs est assuré conjointement entre les parents et les enseignants.
- tout compétiteur devra être inscrit sur l'internet fédéral par le responsable du club pour participer à la compétition avant la date butoir .

Assurances

- Vos enfants seront uniquement assurés pendant les cours et lors des manifestations sportives du club. Une assurance extra-scolaire ou une responsabilité civile est conseillée.
- Vous devez prendre connaissance de la notice d'assurance ffjda de base et ses options affichée au club

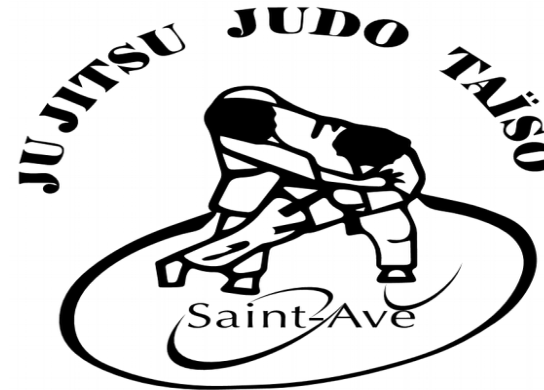
Cotisation annuelle uniquement

- Elle permet de prendre en compte les différentes réductions.
- Aucun remboursement en cours d'année possible.
- Le montant des cotisations est fixé lors de chaque assemblée générale.

Pour être admis au club : obligatoires

- Adhésion et cotisation à l'Etoile Sportive de Saint -Avé judo.
- Licence Fédération Française de judo jujitsu et SON ASSURANCE signée.
- Certificat médical d'aptitude au judo de la saison en cours.
- Paiement exigé le jour de l'inscription possibilité de paiements en 3 chèques par

SAISON 2023 / 2024



E.S.S.A JUDO
(étoile Sportive Saint Avé Judo)
DOJO Salle DAVID Vaillant
56890 ST AVE

Bureau directeur

Présidente : Evelyne DROUIN
Vice-président : Bernard CASABIANCA
Trésorier : Eddy JACQUART
Secrétaire : Annie DROUIN

Enseignants Diplômés d'état DEJEPS

BENOÎT François
LEBOT Anthony
DROUIN Evelyne

contact réseau permet aux compétiteurs d'avoir l'information
Les parents et jeune pourront accéder au groupe il ne sera utilisé que pour donner de l'info judo club stage- compétition-déplacement-résultats , aucun échange en dehors ne sera autorisé sous peine d'exclusion.

- Groupe whats App benjamins -minimes
- Groupe Whats App cadets à vétérans
- Facebook judo argoet Golfe (JAG)
- Intasgram judoargoetgolfe

Tel 0297445866

mail saintavejudo@orange.fr site www.saint-ave-judo.fr